

**GRAND
LAC**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 mars 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

21 communes présentes



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
CHANAZ
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
ENTRELACS
LE BOURGET DU LAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
VIONS

Christèle ANCIAUX
Jean-Claude CAGNON
Aurore MARGAILLAN
Yves HUSSON
Nicolas JACQUIER
Elisabeth ASSIER
Henri GARNIER
Pierre HOCHARD
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Olivier VERDENAL
Françoise GRAVIER
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Alicia CHARDON
Eline QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Directeur financier
Pilote de la performance
Responsable Communication et Relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Contrôleuse de gestion
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents, et 51 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2019

Exécutoire le : 13 MARS 2019

Affichée le : 13 MARS 2019

Visée le : 13 MARS 2019

ASSAINISSEMENT**Dépotage des matières de vidange - Tarifs 2019**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Grand Lac, communauté d'agglomération, est signataire de la convention départementale pour le traitement des sous-produits d'assainissement. Par cette convention, Grand Lac s'est engagée à pratiquer le tarif de traitement des matières de vidanges qui est fixé au niveau départemental.

Le montant du coût du traitement pour 2018 était de 40.16 € HT/m³ traité si les matières en suspension (MES) étaient quantifiées à moins de 40 g/l, et à 66.75 € HT/m³ si cette concentration était supérieure à 40 g/l.

Le comité de suivi de la convention propose pour 2019 le tarif de 40,62 € HT/m³ traité si les matières en suspension (MES) sont quantifiées à moins de 40 g/l, et de 67.51 € HT/m³ si cette concentration est supérieure à 40 g/l.

Pour mémoire, il est rappelé que parmi les équipements gérés par Grand Lac, seule l'UDEP d'Aix-les-Bains est apte à traiter ces effluents.

Ces tarifs sont appliqués aux matières de vidange amenées à cette UDEP, le chiffre d'affaires annuel étant de l'ordre de 5 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'évolution du coût de traitement des matières de vidange pour 2019 à 40,62 € HT/m³ traité si la proportion de MES est inférieure à 40 g/l et à 67.51 € HT/m³ si la proportion de MES est supérieure à 40 g/l.

Aix-les-Bains, le 14 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Assainissement - Dépotage des matières de vidange - Tarifs 2019

Date de transmission de l'acte : 18/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/03/2019

Numéro de l'acte : d2782 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190314-d2782-DE

Date de décision : 14/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics